

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 1 sur 11

Test Solution 125; Toluene - Acetic Acid Blend

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Test Solution 125; Toluene - Acetic Acid Blend

Code produit : DUTS125

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road
Hanover
PA 17331
(717) 632-1291

Fournisseur :

Dubois Chemicals Inc.
3630 East Kemper Rd
Cincinnati
OH 45241
(800) 438-2647

Ligne d'urgence :

États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Liquides inflammables, catégorie 2

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Danger en cas d'aspiration, catégorie 1

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, système nerveux central

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 2

Toxicité reproductrice, catégorie 2

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Vapeur et liquide hautement inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H304 Peut être mortel si ingéré ou inhalé

H336 Peut causer la somnolence ou vertiges

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 2 sur 11

H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée
H361 Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus
H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Déclarations de mise en garde :

P210 Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P233 Conserver le conteneur bien fermé.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.
P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
P243 Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations
P264 Bien se laver la peau après utilisation
P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation
P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises
P235 Maintenir au frais.
P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
P304+P340+P310 En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P331 Ne pas faire vomir.
P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
P303 EN CAS DE CONTACT LA PEAU (ou sur les cheveux) :
P353 Rinse skin with water/shower
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P370 En cas d'incendie :
P378 Utilisation pour extinction.
P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Remove/Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower.
P301 EN CAS D'INGESTION :
P304 EN CAS D'INHALATION :
P305 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE :
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P330 Rincer la bouche
P338 Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer
P340 Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing
P351 Rinse cautiously with water for several minutes

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 3 sur 11

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P304+P340 IF INHALED: Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.
P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P301+P310 IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P308 En cas d'exposition ou de doute :
P313 Get medical advice/attention
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
P403 Entreposer dans un endroit bien ventilé.
P403+P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 64-19-7	Acide acétique	5
Numéro CAS : 108-88-3	Toluène	95

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 4 sur 11

Rincer abondamment la bouche
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
Ne PAS faire vomir
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l', une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs
Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à des sources d'inflammation lointaines et provoquer un retour de flamme
Ce liquide est volatile et peut générer une atmosphère explosive

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Voir Section 8

Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent, elles peuvent former des concentrations explosives
Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 5 sur 11

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Conserver le conteneur bien fermé.

Éloigner des sources d'inflammation : flammes ouvertes, surfaces chaudes, rayons directs du soleil, sources d'étincelles.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Utiliser un conteneur approprié afin d'éviter une pollution de l'environnement.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Acide acétique	64-19-7	8-Hour TWA Exposure Limit: 25 mg/m ³ (10 ppm)
	Acide acétique	64-19-7	15-minute STEL: 37 mg/m ³ (15 ppm)
	Acide acétique	64-19-7	British Columbia OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 10 ppm
	Acide acétique	64-19-7	British Columbia OELs - 15-minute STEL: 15 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Manitoba OELs - 8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 10 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Manitoba OELs - 15-minute STEL: 15 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Value (TWA): 10 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Ontario OELs - 15-minute STEL (STEL): 15 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 25 mg/m ³ (10 ppm)
	Acide acétique	64-19-7	Quebec OELs - 15-minute STEL: 37 mg/m ³ (15 ppm)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 6 sur 11

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Acide acétique	64-19-7	Saskatchewan OELs - 8 hour average contamination limit: 10 ppm
	Acide acétique	64-19-7	Saskatchewan OELs - 15 minute average contamination limit: 15 ppm
	Toluène	108-88-3	Alberta OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit: 50 ppm (188 mg/m ³)
	Toluène	108-88-3	British Columbia OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 20 ppm
	Toluène	108-88-3	Manitoba OELs - 8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 20 ppm
	Toluène	108-88-3	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 20 ppm
	Toluène	108-88-3	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 50 ppm (188 mg/m ³)
	Toluène	108-88-3	Saskatchewan OELs - 8 Hour Average Contamination Limit: 50 ppm
	Toluène	108-88-3	Saskatchewan OELs - 15 Minute Average Contamination Limit: 60 ppm

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 7 sur 11

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair et incolore
Odeur :	Sweet, pungent, benzenelike odor
Seuil d'odeur :	1,03 à 140 ug/cu m
Valeur pH :	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation :	95 °C
Point/intervalle d'ébullition :	110 à 111 °C
Point d'éclair :	4,0 °C
Taux d'évaporation :	2,4
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Hautement inflammable
Limite d'explosion supérieure :	7 %(V)
Limite d'explosion inférieure :	1,2 %(V)
Pression de vapeur :	28.4 mm Hg at 25 deg °C
Densité de vapeur :	3,1
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	0,865 g/ml à 25 °C
Solubilités :	Insolubilité dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	log Kow 2.73
Température d'autoinflammation :	535,0 °C (995,0 °F)
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité dynamique :	Non déterminé
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur excessive, source d'inflammation ou flammes.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 8 sur 11

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Toluène	Irritant cutané.
Acide acétique	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Toluène	Groupe 3 - Non classable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Toluène	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Peut causer la somnolence ou vertiges

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Toluène	Le composant affecte le système nerveux central.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 9 sur 11

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Peut être mortel si ingéré ou inhalé

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.


SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1294
Nom d'expédition approprié UN	Toluène
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II

Fiche de données de sécurité


Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018


Page 10 sur 11

Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1294
Nom d'expédition approprié UN	Toluène
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 1294
Nom d'expédition approprié UN	Toluène
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

108-88-3	Toluène	répertorié
64-19-7	Acide acétique	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Page 11 sur 11

pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 3-3-0

HMIS : 3-3-0

Date de préparation initiale : 02.23.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit